

Les déclarations de Chicago sur le statut de la Bible

commentaires et extraits

A l'exception d'un public averti des débats théologiques, peu de personnes, et surtout peu de chrétiens évangéliques connaissent ces déclarations de Chicago sur le statut de la Bible. Elles sont pourtant l'une des affirmations les plus importantes établies par le « christianisme biblique » du 20^{ème} siècle. Environ 250 rédacteurs de plusieurs nationalités ont contribué à ce document rédigé en trois étapes. On peut citer James I. Packer, James M. Boice, Roger Nicole, Henri Blocher... En français, quelques revues évangéliques ont publié le texte en partie ou en totalité¹

Importance de ces déclarations

Croire en Dieu dans la perspective chrétienne, c'est avant tout, croire Dieu, donc, ce qu'il a révélé. Les premiers conciles, et davantage encore la Réforme, ont souligné fortement la nécessité de fonder sa foi sur la Bible. La *Sola Scriptura* des réformateurs exclut catégoriquement toute autre source d'autorité en dehors de la Bible. Mais l'histoire nous a montré comment d'autres sources d'autorité sont souvent venues supplanter celle de l'Écriture Sainte. La tradition des hommes, pourtant combattue par le Christ², reste dans une partie de la « chrétienté », consciemment ou non, la source de l'autorité, au même niveau que la Bible, pour ne pas dire au-dessus.

Plus subtilement la *raison* est devenue, surtout depuis le siècle des Lumières, le filtre quasi-absolu par lequel on juge de tout. La théologie n'a malheureusement pas échappé à ces déviations de l'air du temps, pour mettre en place depuis le XIX^{ème} une approche de la Bible, appelée pompeusement *lecture historico-critique*. Pour simplifier à l'extrême, la Bible ne serait qu'un texte humain rempli de légendes et de mythes, qui, certes, nous parle aujourd'hui, mais non pas réellement de la part du Dieu vivant et vrai. Cette approche, quasi universelle dans le christianisme non évangélique, regarde d'assez haut ces pauvres évangéliques « de l'époque pré-scientifique », à la lecture *fondamentaliste*.

La post-modernité, avec son relativisme chevronné, véhiculée massivement par notre culture ambiante, n'arrange pas notre approche de la Bible. De fortes pressions continuent à s'exercer pour nous faire entendre la voix rusée d'un Serpent ancien : Dieu *a-t-il réellement dit ?*

Dans ce contexte, les déclarations de Chicago ont une portée prophétique immense. Elles réaffirment avec une sagesse et un équilibre remarquables l'autorité de la Parole de Dieu.

PREMIERE DECLARATION 1978

Nous vous proposons le résumé rédigé dans la déclaration elle-même :

1. Dieu, qui est lui-même la Vérité et ne dit que le vrai, a inspiré l'Écriture sainte pour se révéler lui-même par elle aux hommes perdus, pour se révéler en Jésus-Christ comme le Créateur et le Seigneur, le Rédempteur et le Juge. L'Écriture sainte est le témoignage que Dieu se rend à lui-même.

¹ *Ichthus*, n°80, décembre 1978 ; *Ichthus*, n°113, mars 1983 ; *Fac-Réflexion*, n°9, juillet 1988 ; *La Revue réformée*, n°197, janvier 1998 (entièrement consacrée à la publication du texte des trois déclarations de Chicago).

² Voir par exemple Marc 7 : Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes, (v. 8) [...] annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie (v. 13).

2. L'Écriture sainte, puisqu'elle est la Parole même de Dieu, écrite par des hommes préparés et gouvernés par son Esprit, a une autorité divine infaillible sur tous les sujets qu'elle touche : nous devons la croire, comme instruction de Dieu, en tout ce qu'elle affirme ; nous devons lui obéir, comme commandement de Dieu, en tout ce qu'elle prescrit ; nous devons nous attacher à elle, comme engagement de Dieu, en tout ce qu'elle promet.

3. Le Saint-Esprit, son divin Auteur, nous assure de la vérité de l'Écriture par son témoignage intérieur et nous ouvre, en même temps, l'intelligence pour que nous percevions le sens des Paroles.

4. Inspirée par Dieu totalement et verbalement, l'Écriture est exempte d'erreurs ou de fautes dans tout son enseignement, non moins dans ce qu'elle déclare des actes créateurs de Dieu et des événements de l'histoire du monde, et au sujet de sa production littéraire (telle que Dieu l'a conduite), que dans son témoignage à l'oeuvre de la grâce divine pour le salut personnel...

Ajoutons quelques articles :

Article XII. Nous affirmons que l'Écriture dans son intégralité est inerrante³, exempte de toute fausseté, fraude ou tromperie.

Nous rejetons l'opinion qui limite l'infaillibilité et l'inerrance de la Bible aux thèmes spirituels, religieux, ou concernant la rédemption, et qui exclut les énoncés relevant de l'histoire et des sciences. Nous déclarons, en outre, illégitime l'emploi d'hypothèses scientifiques sur l'histoire de la terre pour renverser l'enseignement de l'Écriture sur la création et le déluge.

Art. XIV - Nous affirmons l'unité et l'harmonie interne de l'Écriture.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle les prétendues erreurs et contradictions que l'on n'a pas encore résolues infirmeraient ce que la Bible dit de sa vérité.

Art. XVIII - Nous affirmons qu'il faut interpréter l'Écriture par une exégèse grammaticale et historique en tenant compte des formes et procédés littéraires, et qu'il faut interpréter l'Écriture par l'Écriture.

DEUX/EME DECLARATION, 1982

Cette nouvelle déclaration complète la précédente en précisant certains des principes et des critères d'interprétation biblique. Parmi d'autres points importants, elle précise ceci :

Art. 1 - Nous affirmons que l'autorité normative de l'Écriture sainte est l'autorité de Dieu lui-même, attestée par Jésus-Christ, Seigneur de l'Église.

Art. XXII - Nous affirmons que Genèse 1-11 raconte des faits comme tout le reste de ce livre.

Nous rejetons la théorie selon laquelle les enseignements de Genèse 1-11 sont mythiques, comme nous rejetons l'idée que des hypothèses scientifiques sur l'histoire de la terre et l'origine de l'homme puissent être invoquées pour renverser ce que l'Écriture enseigne sur la création.

TROISIEME DECLARATION, 1986

Cette ultime déclaration ose l'application des vérités éternelles aux situations concrètes de notre époque. Les quatre premiers articles rappellent l'oeuvre du Père, du Fils et du Saint-Esprit et la mission de l'Église. Elle insiste sur l'unicité du salut en Christ :

Nous rejetons l'opinion selon laquelle ceux qui meurent sans le Christ peuvent être sauvés dans l'au-delà.

³ Inerrante : qui ne contient pas d'erreurs.

Nous rejetons l'opinion selon laquelle des personnes capables d'un choix rationnel pourraient être sauvées sans foi personnelle au Christ biblique (extrait de l'article II).

Nous affirmons que le Christ envoie l'Eglise dans le monde entier pour appeler l'humanité pécheresse à la foi, au repentir et à une vie selon la justice (extrait de l'article IV).

Les articles suivants abordent le caractère sacré de la vie humaine, le mariage et la famille, le divorce et le remariage, les déviations sexuelles, l'Etat sous la Seigneurie de Dieu, la loi et la justice, la guerre, la discrimination et les droits de l'homme, l'économie, le travail et les loisirs. Quelques extraits :

Nous affirmons que le caractère sacré de la vie humaine tient au fait que Dieu a créé le genre humain à son image et selon sa ressemblance.

Nous affirmons que la vie de l'homme commence à la conception et dure jusqu'à la mort biologique. En conséquence, l'avortement (sauf lorsque la vie physique de la mère est menacée), l'infanticide, le suicide et l'euthanasie sont des formes de meurtre...

Nous affirmons qu'il est essentiel, puisque les progrès technologiques de la médecine estompent les frontières exactes entre la vie et la mort, d'apprécier chaque « cas terminal » avec la plus grande prudence afin de respecter le caractère sacré de la vie (extrait article V).

Nous affirmons que, puisque le mariage est une alliance sacrée devant Dieu, unissant en une seule chair un homme et une femme, l'Eglise et l'Etat devraient exiger que, selon l'intention divine, ce lien ne soit pas rompu. Nous rejetons l'opinion selon laquelle l'idéal biblique du mariage pourrait être atteint soit par un couple vivant maritalement en dehors du statut légal du mariage, soit dans le cadre d'une cohabitation homosexuelle ou de groupe (extraits).

Nous affirmons que, dans un monde pécheur et bien que Dieu hâisse le divorce, la séparation est parfois à conseiller et le divorce parfois inévitable (extrait article VI).

Reynald Kozycki

Le texte intégral peut être commandé à *La Revue réformée*, 33, avenue Jules Ferry, 13100 Aix-en-Provence ou télé-chargeable sur le site : <http://www.asi.fr/cle/rr/rrintro.htm>⁴

ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

G. Archer, *Encyclopédia ! of Bible Difficulties*, Grand Rapids, Zondervan, 1982.

René PACHE, *L'inspiration et l'autorité des Ecritures*.

P. Wells, *Dieu a parlé*, Québec, Ed. La Clairière, 1997.

"La déclaration de Cambridge", *La Revue réformée*, n°193, mars 1997, p 61-68.

"Le Statut de la Bible et ses implications", *La Revue réformée*, n°197, janvier 1998.

⁴ Année 1998, en format zip avec les fichiers chil.htm, chi2.htm, chi3.htm qui contiennent les déclarations.